

## Vente par Habitat 25 de 16 garages rue Brulard - Avis du Conseil Municipal

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Le projet de tramway nécessite l'utilisation des parcelles cadastrées DV n° 18 et 43 rue Brulard à Besançon et par conséquent leur acquisition par le Grand Besançon, maître d'ouvrage de l'opération.

Ces parcelles, propriété de l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs (Habitat 25) supportent 16 garages. 3 de ces garages sont encore loués, mais les congés ont été signifiés aux locataires.

Dans sa séance du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration d'Habitat 25 a donné son accord pour la vente de ces parcelles.

La valeur vénale du bien est évaluée par France Domaine à 56 000 € pour les garages et 31 080 € pour le terrain d'emprise, soit un total de 87 080 €. C'est également le prix fixé par Habitat 25 pour ce bien. Tous les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge du Grand Besançon.

Le Grand Besançon a souhaité procéder à la démolition des garages existants sur ces parcelles avant leur acquisition, afin de pouvoir exécuter des travaux de dévoiement de réseaux. Habitat 25 a répondu favorablement à cette demande, l'opération étant d'utilité publique, la cession et la démolition par anticipation ne posent pas de problème.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur la vente de ces parcelles.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention du groupe UMP et Apparentés : Mme M. JEANNIN) se prononce favorablement sur cette vente.

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.*